Devoir surveillé – Objet conclusif : le Moyen-Orient, conflits régionaux et tentatives de paix

Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien et ses tentatives de résolution depuis 1948 ; les deux guerres du Golfe (1991 et 2003) et leurs prolongements, d'une guerre interétatique à un conflit asymétrique.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spe-hggsp Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Notions et repères ★★ *(4 pts)*

Répondez à chaque question par quelques phrases précises (1 point par question).

a) Définissez la notion de processus de paix et montrez, avec l'exemple des accords israélo-palestiniens de 1993, qu'un processus peut s'interrompre.

b) Présentez deux actions de l'ONU dans le conflit israélo-arabe entre 1947 et 1967.

c) Présentez la guerre d'octobre 1973 et ses conséquences diplomatiques.

d) Montrez que le Liban devient, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, un champ de bataille régional.

Exercice 2 – Étude critique : deux résolutions sur l'Irak ★★★ *(6 pts)*

En analysant les documents et en les confrontant à vos connaissances, montrez comment le Conseil de sécurité a encadré le recours à la force contre l'Irak en 1990 et en 2002, et ce que les deux guerres du Golfe révèlent des limites de la sécurité collective (2 points par question).

Document 1 — Résolution 678 du Conseil de sécurité, 29 novembre 1990 (extraits)

« Le Conseil de sécurité, [...] agissant en application du Chapitre VII de la Charte, 1. Exige que l'Iraq se conforme pleinement à la résolution 660 (1990) et à toutes les résolutions pertinentes adoptées ultérieurement et, sans revenir sur aucune de ses décisions, décide, en signe de bonne volonté, d'observer une pause pour lui donner une dernière chance de le faire ; 2. Autorise les États Membres qui coopèrent avec le Gouvernement koweïtien, si au 15 janvier 1991 l'Iraq n'a pas pleinement appliqué les résolutions susmentionnées [...], à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 (1990) et toutes les résolutions pertinentes adoptées ultérieurement et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région [...]. »

Document 2 — Résolution 1441 du Conseil de sécurité, 8 novembre 2002 (extraits)

« Le Conseil de sécurité, [...] agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, 1. Décide que l'Iraq a été et demeure en violation patente de ses obligations en vertu des résolutions pertinentes, notamment la résolution 687 (1991), en particulier en ne collaborant pas avec les inspecteurs des Nations Unies et l'AIEA [...] ; 2. Décide [...] d'accorder à l'Iraq par la présente résolution une dernière possibilité de s'acquitter des obligations en matière de désarmement qui lui incombent [...] ; 13. Rappelle, dans ce contexte, qu'il a averti à plusieurs reprises l'Iraq des graves conséquences auxquelles celui-ci aurait à faire face s'il continuait à manquer à ses obligations ; 14. Décide de demeurer saisi de la question. »

a) Présentez les deux documents : nature, auteur, dates, contexte.

b) Comparez les formules des deux textes : en quoi le document 1 autorise-t-il la force, et le document 2 non ?

c) Que révèlent les deux guerres et leurs prolongements des limites de la sécurité collective ? Quelles sont les limites de ces documents ?

Exercice 3 – Dissertation ★★★ *(10 pts)*

Sujet : « Quels rôles jouent les acteurs internationaux (étatiques ou non) dans les conflits et les tentatives d'établir la paix au Moyen-Orient ? » Rédigez une dissertation en suivant les étapes ci-dessous (2 points par question).

a) Rédigez l'introduction : accroche, définition des termes, problématique, annonce du plan.

b) Rédigez la partie I : des acteurs qui nourrissent les conflits.

c) Rédigez la partie II : des acteurs qui tentent d'établir la paix.

d) Rédigez la partie III : des rôles ambivalents, qui expliquent la fragilité des paix obtenues.

e) Rédigez la conclusion : réponse à la problématique et ouverture.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).